

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 164

présenté par

M. Lagarde, M. Zumkeller, M. Brindeau, M. Labille, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,
Mme Sanquer et Mme Thill

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Compléter l'article 11 de la Constitution par un alinéa ainsi rédigé :

« Tous les deuxièmes dimanches du mois d'octobre est organisée une journée référendaire citoyenne issue de propositions ayant recueillies au moins 2 millions de signatures de citoyens ainsi que celles de 30 députés ou sénateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de mettre en place une journée référendaire d'origine citoyenne. Une loi organique viendra fixer les modalités de fonctionnement.